

# CAMPAGNE DE DENEIGEMENT 2024/2025

Les Elus du SIVOM tiennent à vous informer des conditions dans lesquelles va se dérouler la campagne de déneigement sur les voies communales de Borne, du Cellier-du-Luc, du Plagnal et de St-Etienne-de-Lugdarès, durant l'hiver 2024/2025

- **Seules les maisons habitées en permanence seront régulièrement déneigées.**
- Seront déneigés **en priorité** les scolaires, les personnes devant se déplacer pour leur travail et les malades.
- Dans tous les autres cas de figure (desserte des résidences secondaires...), il reviendra aux vacanciers, dans un premier temps, de prévenir à l'avance de leur venue, la mairie concernée.  
Et dans un second temps, une fois sur place, les voies communales desservant l'accès à leur résidence ne seront dégagées que si ce dernier est véritablement bloqué.  
Le Sivom n'assure pas le déneigement des chemins ou accès privés.
- **Seuls les maires** des communes concernées sont habilités à donner des directives au personnel chargé du déneigement. De la même façon, les remarques ou réclamations seront à faire directement auprès des mairies concernées.
- Aussi en cas de problème majeur sur les voies communales, il vous est conseillé de contacter le maire de votre commune :
  - BORNE : 06.01.98.22.98
  - CELLIER DU LUC : 04.66.46.66.01
  - LE PLAGNAL : 06.33.80.49.21
  - ST-ETIENNE-DE-LUGDARES : 06.12.04.12.97
- En conclusion, il est demandé à chacun :
  - de prendre toutes les précautions pour vous déplacer en toute sécurité :  
**Depuis 2021, en zone montagneuse, l'équipement des véhicules en chaînes ou pneus hiver est obligatoire du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.**
  - de limiter, autant que faire se peut, ses déplacements au plus fort de la période d'enneigement,
  - de bien avoir à l'esprit que l'intérêt collectif et les priorités définies plus haut doivent passer avant les demandes individuelles.
  - **Enfin, penser toujours à faciliter le travail du personnel chargé du déneigement qui, chaque hiver, ne compte pas son temps et prend des risques pour rendre possible tous vos déplacements.**

NB : Pour connaître la viabilité des routes départementales ou obtenir des informations sur les conditions météo, consulter le site suivant :  
<https://webcams.inforoutes.fr/>